

Compte dépôt : comment les banques se préparent à taxer vos dépôts



Nos chères banques ont un peu trop d'imagination. Nous publions un article du site cbanque.com qui devrait vous « énerver ». Le titre est très clair. Nous l'avons donc repris.

<https://bit.ly/2AKvCCM>

Vous avez pu découvrir qu'il est envisagé de taxer nos dépôts !

Après avoir majoré fortement les frais bancaires, on veut maintenant frapper le capital !

La situation est assez simple en définitive :

La rémunération de l'épargne est ridicule et largement en dessous de l'inflation. Il est proposé des livrets à 0,10 % brut (!)

Les frais sont très élevés et ont fortement augmentés.

Les consommateurs laissent des sommes considérables sur les comptes dépôts et perdent ainsi année après année l'inflation. Cette situation n'est pas anormale au vu de la rémunération ridicule. Cette situation fait la fortune des escrocs qui promettent mont et merveille à des épargnants qui essaient de trouver des solutions qui protègent leur patrimoine.

Les banques disposent d'excédents considérables non utilisés qu'elles sont obligées de reverser à la banque Centrale Européenne qui leur inflige un taux négatif de 0.5 % par rapport aux sommes versées (!)

Le taux d'intérêt du livret A devrait tomber à 0.5 % (!)

Il va être difficile de protéger notre argent !

En effet, la batterie de moyens légaux mis en place pour imposer l'usage d'un compte bancaire est impressionnant :

Interdiction de payer en espèces au delà de 1000 €

Interdiction de payer le trésor public au delà de 300 €

Obligation de payer par prélèvement les impôts au delà d'un certain montant.

Interdiction de payer les salaires en espèces au delà de 1500 €

Les banques peuvent bloquer des fonds si vous n'apportez pas la preuve de l'origine des fonds.

Les banques peuvent aussi contrôler les chèques d'un montant important (variable selon les banques) jusqu'à 14 jours (!) à des fins de vérification.

Certaines banques s'arrogent le pouvoir de contrôler les opérations des clients au delà du raisonnable. Nous ne sommes pas loin de la mise sous tutelle des clients...

Les chèques vont disparaître d'ici 3 à 4 ans...

La seule chose positive dans le paysage pour les consommateurs est la possibilité d'emprunter à un tarif très bas quel que soit le type de prêt. On peut ainsi trouver des prêts immobiliers à 1 % ou des prêts à la consommation à 1.5 % ! Mais cette situation ne plait pas du tout aux banques... En effet, elles ont des frais fixes à couvrir (frais de personnel, bureaux, investissements à réaliser, informatique...). Prêter à 1% ne leur suffit pas...

Nous publions un autre article qui évoque une société sans espèces...

<https://bit.ly/2IpaqX2>

La liste n'a pas la prétention d'être exhaustive... Il n'est pas sûr que cette évolution vous plaise. En tout état de cause, elle nous déplaît plus que fortement...

Nous nous dirigeons tout droit vers un contrôle de l'état et des banques de notre argent avec des ponctions .

L'avenir s'annonce compliqué pour nos finances. Nous serons attentifs à toute évolution et aux moyens qui peuvent être utilisés par les consommateurs. Internet peut être un des moyens pour échapper à cette pression... Dans les lettres hebdomadaires de cbanque.com, nous trouvons des articles présentant un intérêt. Nous en publions plusieurs ci-dessous :

notre attention s'est portée sur une solution proposée pour une rémunération plus décente ! Il est proposé un rendement de 1 % la première année pour un plafond de 75 000 € !

<https://bit.ly/2VgmPlt>

Cet autre article est intéressant. On peut maintenant payer directement avec son smartphone le bénéficiaire sans passer par les services de la banque !

<https://bit.ly/2Iq8U74>

Nos habitudes vont changer mais à un moment, trop c'est trop !